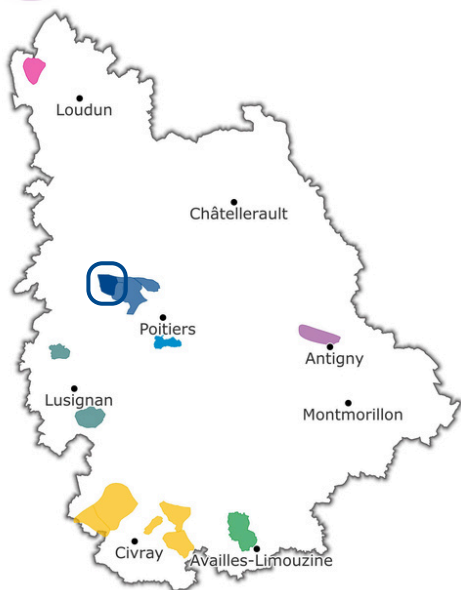


Année 2023

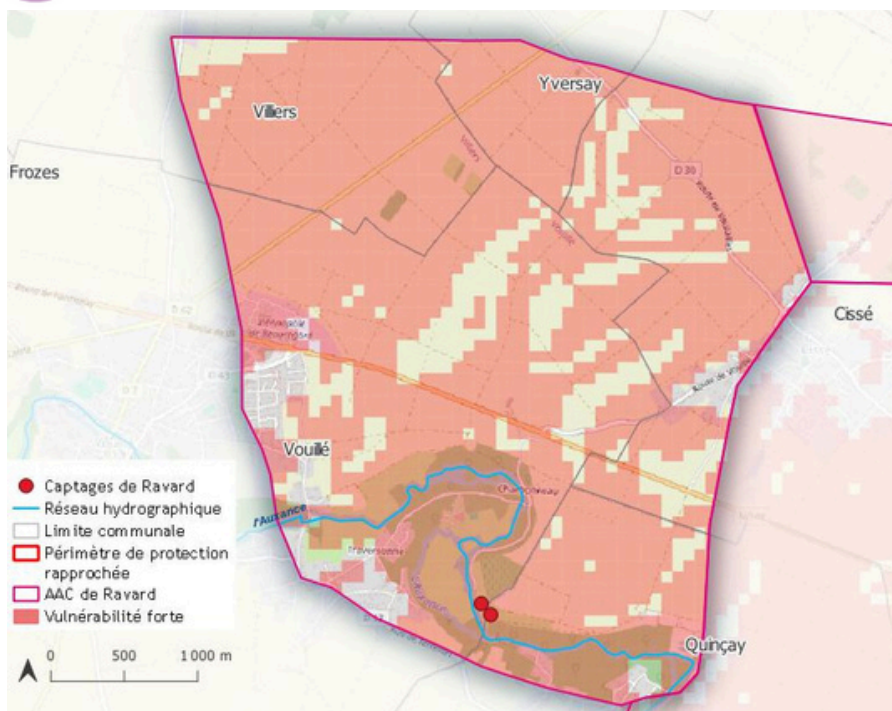
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Les captages de la Vallée de Ravard faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de la Vallée de l'Auxance** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.

L'AAC* de la Vallée de Ravard



1 418 ha

1 080 ha de Surface Agricole Utile

Grandes cultures

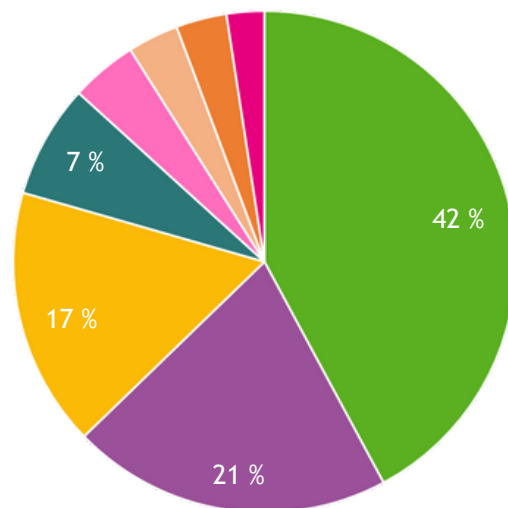
Captages prioritaires SDAGE 2022-2027

Jurassique moyen (Dogger)

Localisation des captages : Quinçay (Ravard F3) et Vouillé (Ravard F4)

Occupation des sols (RPG 2023)

- Céréales : 42 %
- Oléagineux : 21 % (colza, lin, tournesol)
- Maïs : 17 %
- Jachères : 7 %
- Prairies temporaires : 4 %
- Légumineuses : 3 % (luzerne)
- Protéagineux : 3 % (pois)
- Prairies permanentes : 2 %



Fonctionnement hydrogéologique

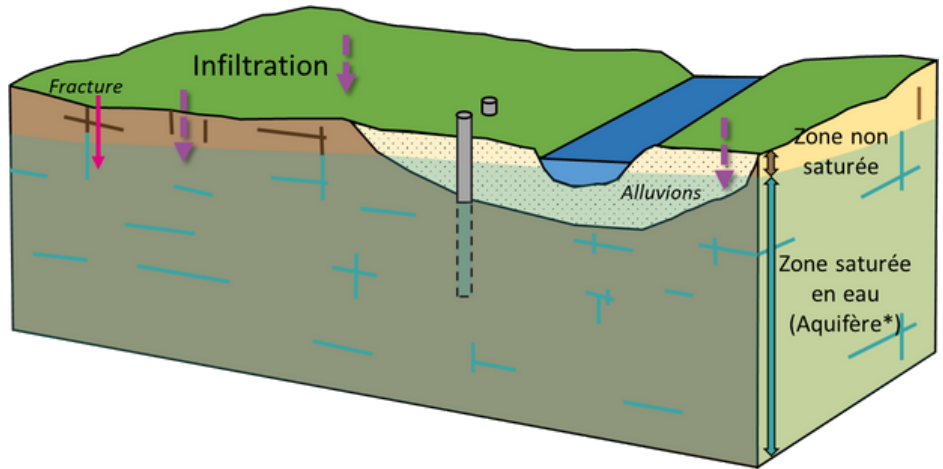
Les forages de la Vallée de Ravard captent dans les **calcaires fissurés du Jurassique moyen**. Ils sont implantés en rive gauche de l'Auxance et traversent les alluvions récentes de l'Auxance.

Des transferts rapides vers la nappe souterraine se produisent au niveau des fissures du calcaire.

Des transferts lents vers la nappe souterraine se font via **l'infiltration** sur l'ensemble de l'aire d'alimentation. Le temps de transfert varie selon l'épaisseur de la zone non saturée et de sa nature.

 **Transferts rapides**
Pics de concentrations

 **Transferts lents**
Bruit de fond



Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

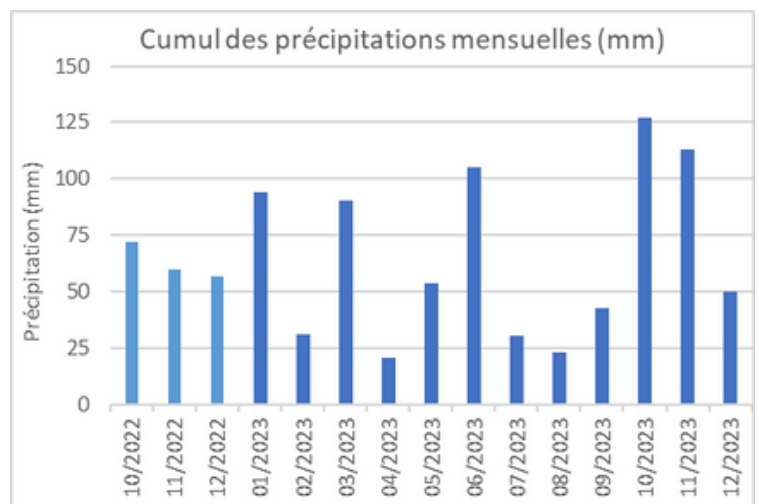
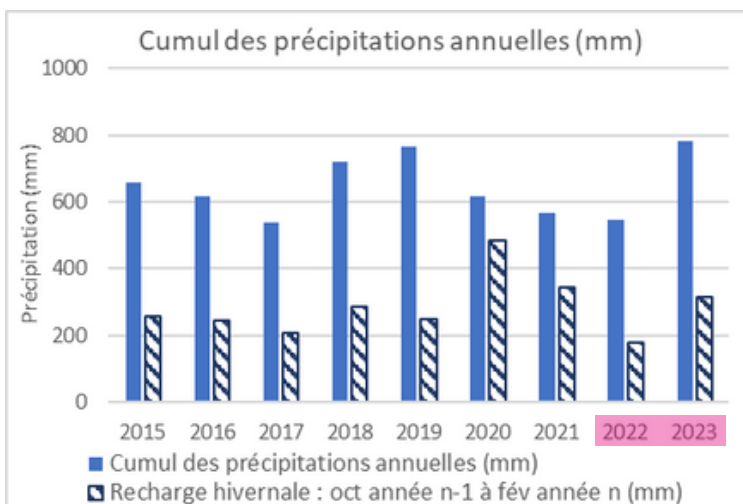


Conditions météorologiques

L'année 2023 présente un **cumul de précipitations supérieur à la normale** à la station météo de Biard avec un automne extrêmement pluvieux. Le mois d'octobre a été le plus pluvieux avec 127 mm. La recharge hivernale 2023 (oct. 2022 à fév. 2023) est faible et succède à une année ayant connu une des recharges les plus faibles enregistrée ces 8 dernières années.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 780 mm de cumul de précipitations annuel,
- 314 mm de recharge hivernale (octobre 2022 à février 2023).



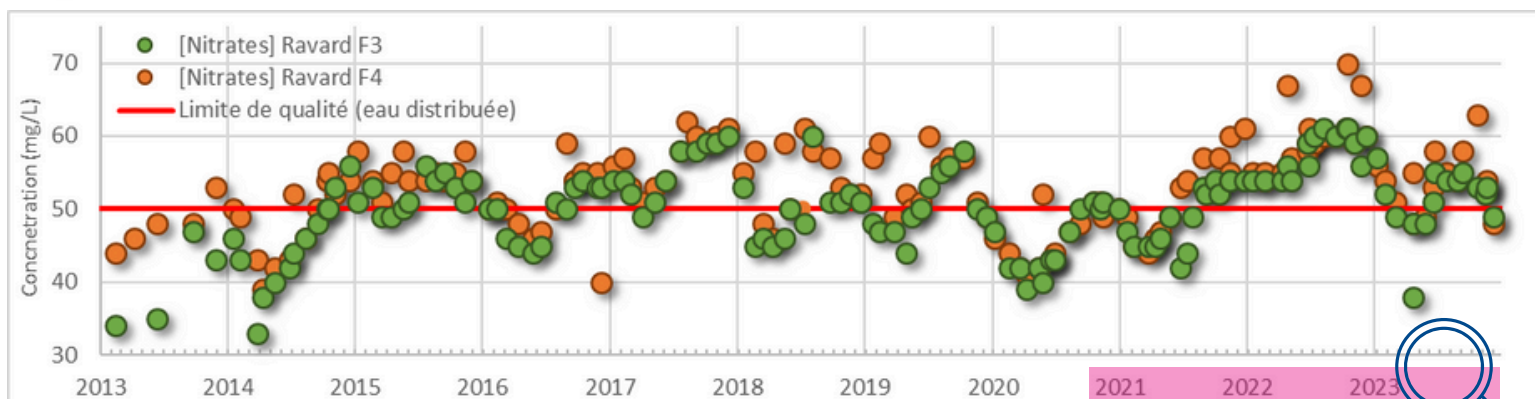
Station météo France de Biard



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **EAUX BRUTES** des captages de la Vallée de Ravard. **Ces eaux sont diluées** avec une eau de meilleure qualité. En conséquence, les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **5 000 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **175 000 m3**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage

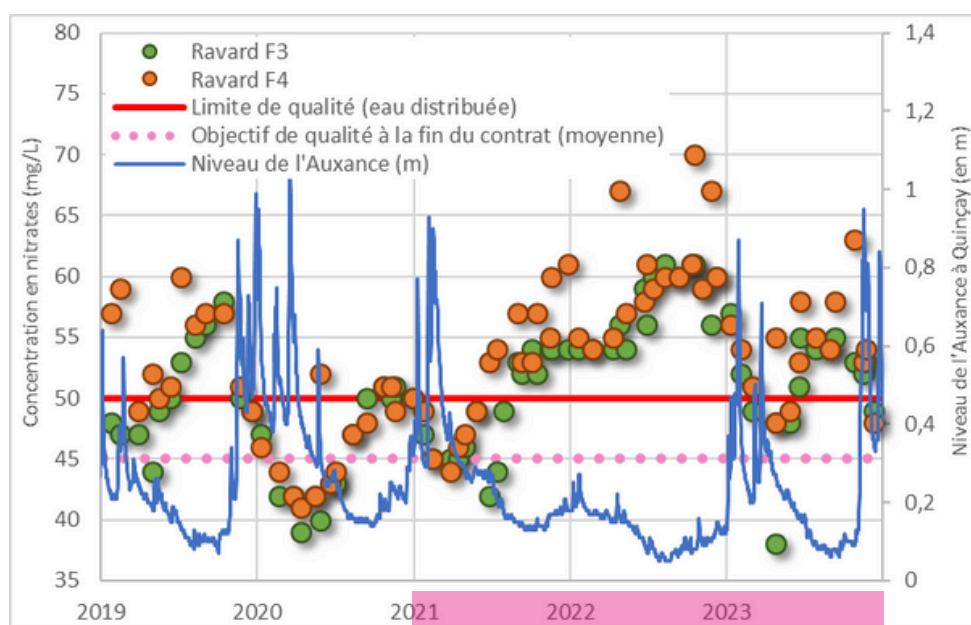


Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :
 Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine :
 • 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2021-2023 :

Fin du contrat 2023 : À long terme 2026 :
 MOY = 45 mg/L MOY = 44 mg/L
 MAX < 50 mg/L MAX < 49 mg/L

Objectif non atteint



	[F3] Max	[F4] Max	[F3] Moy	[F4] Moy	[F3] Min	[F4] Min	Nb d'analyses F3	Nb d'analyses F4	Fréquence de dépassements F3	Fréquence de dépassements F4
2018	60	61	49,8	54,1	45	46	12	12	58%	83%
2019	58	60	50,5	54,0	44	49	12	12	50%	83%
2020	51	52	45,5	46,4	39	41	14	14	36%	29%
2021	54	61	49,1	52,2	42	44	16	15	44%	60%
2022	61	70	57,7	59,8	54	54	15	17	100%	100%
2023	57	63	51,2	53,9	38	48	15	15	67%	80%

En 2023, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes des captages de la Vallée de Ravard est **supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**.

On observe les mêmes variations des teneurs en nitrates aux deux forages. **Ces variations semblent corrélées aux fluctuations saisonnières du niveau de l'Auxance**. Lorsque les niveaux de la rivière sont hauts les teneurs en nitrates aux captages diminuent.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2021-2023 :

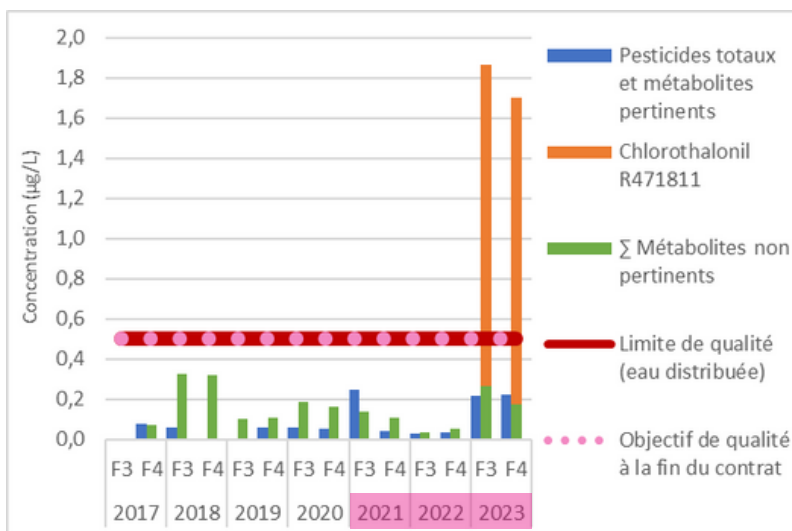
Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans les eaux brutes des captages de la vallée de Ravard **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5µg/L.**

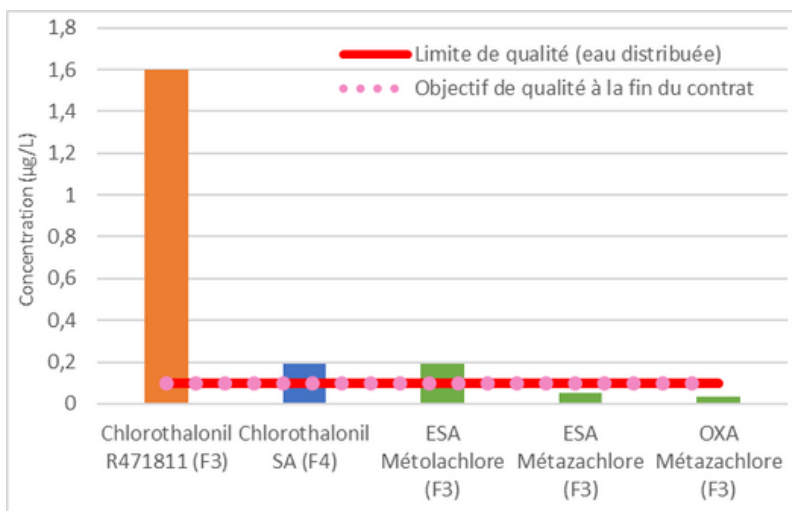
A noter la présence en 2023 d'un métabolite non pertinent dans les eaux brutes des captages, le Chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule uniquement en 2023 s'explique par la recherche cette année là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le Chlorothalonil.



Concentration maximale en 2023 par molécule

En 2023, le Chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 1,6 µg/L en novembre.

Le Chlorothalonil SA, un métabolite pertinent, **a été détecté au dessus de la limite de qualité de 0,1 µg/L** avec un maximum de 0,192 µg/L en octobre.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023**



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes des captages de la Vallée de Ravard

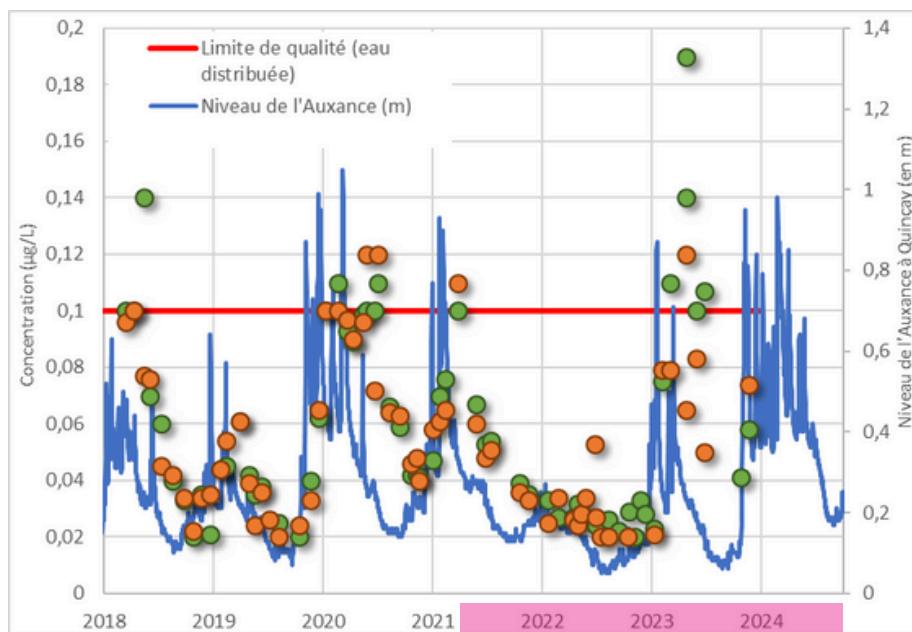
Année 2023



Evolution dans le temps de la concentration en ESA Métazachlore dans les eaux brutes

L'ESA Métolachlore est un métabolite non pertinent d'un herbicide, le S-Métolachlore. Cet herbicide est appliqué sur certaines cultures au printemps et il agit sur les racines des adventices. Ses produits de dégradation, comme l'ESA Métolachlore, se stockent dans le sol et se retrouvent dans la **nappe souterraine** à des concentrations importantes en période de lessivage.

Pour limiter les risques de contamination diffuse des eaux, il faut éviter d'appliquer des herbicides racinaires quand le sol est saturé en eau.



En 2023, 247 molécules ont été recherchées, 6 d'entre elles ont été détectées au moins une fois .

3 Molécules ont été analysées au dessus de **0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents)**.

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Nouvelles molécules recherchées en 2023

Année 2023

	[] Max		Nb d'analyses		Fréquence de détection		Fréquence de dépassement	
	F3	F4	F3	F4	F3	F4	F3	F4
Chlorothalonil R471811	1,600	1,523	8	7	100%	100%	100%	100%
Chlorothalonil SA	0,192	0,193	8	7	100%	100%	100%	100%
ESA Métolachlore	0,190	0,120	9	9	100%	89%	100%	11%
ESA Métazachlore	0,054	0,044	9	9	67%	44%	67%	0%
OXA Métazachlore	0,035	0,030	9	9	44%	44%	44%	0%
Atrazine déséthyl	0,025	0,030	4	4	100%	100%	100%	0%

Focus sur les molécules quantifiées en 2023

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Céréales, protéagineux, maréchage	
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide		
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Maïs	
	ESA Métazachlore	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Colza	Alabama, Butisan S, Sultan, Rapsan 500 SC, Novall, Springbok, Trivaldi
	OXA Métazachlore			
	ESA Métolachlore*	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, betterave, sorgho, soja, millet-moha, haricot	Mercantor Gold, Elina, Dual Gold Safeneur, Aliseo Gold Safeneur, Camix, Calibra, Deluge 960 EC, S-Metolastar, Amplitec C

Métolachlore* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore




Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08


 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de la Vallée de l'Auxance, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET

Responsable du service Ressource

 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources de la Vallée de l'Auxance est financé par :

